

La Fête des Lumières 2010

Appel à idées lumineuses

PRÉAMBULE

1852 à 1997, une fête traditionnelle « le 8 décembre » : les **lumignons** sur le bord des fenêtres, les vitrines des commerçants décorées, les Lyonnais déambulent dans les rues...

1998, s'ajoute à la fête traditionnelle, des animations lumières et un parcours dans les traboules des pentes en écho à « traboules blues » de 1989. C'est les prémices du festival lumière.

1999, la fête traditionnelle devient le Festival Lyon Lumières et les installations durent plusieurs jours.

2002, Naissance de « Lyon 8 décembre, Fête des Lumières » : des projets visibles en centre ville, mais aussi dans les arrondissements.

2005, les Lyonnais se réapproprient la fête, plus de 50 projets répartis sur les 9 arrondissements, portés et à l'initiative des acteurs locaux : associations, CS, MJC, jeunes artistes, étudiants...

2009, 10 ans - 4 jours de fête → pour les Lyonnais les prémices des fêtes de fin d'année

§§§§ §§§§ §§§§ §§§§

Le mercredi 8 décembre 2010, ouverture des festivités. La Fête des Lumières investit pendant 4 nuits toute la Ville de Lyon des sites les plus centraux à la périphérie. **Elle se termine le samedi 11 décembre.**

Les projets, installations, animations, performances, spectacles ... proposés pendant La Fête des Lumières **sont participatifs, conviviaux, festifs et interactifs.** Ce sont des rencontres avec les Lyonnais **autour de la lumière.**

Les arrondissements sont aussi des lieux laboratoires [où des expériences lumières sont réalisées] et permettent l'émergence de nouveaux artistes.

Il n'y a **pas de thématique** imposée pour l'édition 2010, la lumière dans tous ses états est au cœur de vos projets.

Les manifestations prennent source dans les domaines :

- ✓ de la **lumière** urbaine, pérenne ou événementielle,
- ✓ des **arts plastiques**, du **design**, de la **photographie**, de la **décoration**, de la **vidéo**, de la **scénographie...**
- ✓ d'installations **contemplatives, participatives** et / ou **interactives**,
- ✓ du spectacle « **son et lumière** ».

Elles sont utilisées pour :

- ✓ mettre en valeur des espaces dans les quartiers (places, jardins, immeubles, rues,...),
- ✓ favoriser les initiatives de proximité qui transforment l'espace et surprennent le public,
- ✓ créer une interactivité entre le ou les artistes, les spectateurs et l'œuvre,
- ✓ privilégier la convivialité, la participation, l'interactivité...

La Fête des Lumières est totalement gratuite.

Les horaires de la fête peuvent être **variables en fonction du public** souhaité ; dès 17h pour les enfants et jusqu'à 00-01h pour les plus grands.



Le Développement Durable : une préoccupation à intégrer dans vos projets

Dans le cadre de nos évènements, nous souhaitons **poursuivre et intensifier les actions de développement durable** ; Après l'utilisation de plus en plus répandues de la LED dans nos installations éphémères, après le contrôle et la réduction de la consommation électrique (elle n'a pas évolué depuis 1989, alors que les sites mis en lumières sont de plus en plus nombreux), **nous serions sensibles au fait d'inscrire les économies d'énergies** dans vos projets : **énergies vertes, recyclage et transformation des déchets....**

L'imagination et la créativité de chacun d'entre vous contribueront à faire naître des projets surprenants, intéressants, innovants et festifs.

Pour les équipes qui envisagent un espace buvette sur leur site : nous comptons sur vous pour privilégier

- ✓ **la promotion des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture bio ou de proximité,**
- ✓ **l'utilisation de gobelets réutilisables**

Les sites pour 2010

Lyon 1^{er}

- ✓ L'ensemble de l'arrondissement, de l'Ouest (côté Saône) à l'Est (côté Rhône). Les expérimentations étudiantes changent de lieu (recherche en cours), le périmètre autour de la place du Griffon est donc disponible.
- ✓ à exclure les sites « centre ville » faisant l'objet d'un appel d'offres (marchés publics).

Lyon 2^{ème}

- ✓ L'ensemble de l'arrondissement, du sud (à partir de confluence) au nord (rue de la république),
- ✓ à exclure les sites « centre ville » faisant l'objet d'un appel d'offres (marchés publics).

Lyon 3^{ème}

- ✓ L'animation des différents quartiers du 3^{ème} restent primordiales : des berges du Rhône à la pointe de l'avenue Lacassagne...
- ✓ à exclure les sites « centre ville » faisant l'objet d'un appel d'offres (marchés publics).

Lyon 4^{ème}

- ✓ Le plateau : Quartier Pernon, Boulevard et place de la Croix Rousse ; place Tabareau ; place Joannès Ambre, le jardin d'Ivry – rue d'Ivry, etc....
- ✓ Le quartier quai Gillet : passerelle Masaryk...
- ✓ à exclure les sites « centre ville » faisant l'objet d'un appel d'offres (marchés publics).

Lyon 5^{ème}

- ✓ Le haut du 5^{ème} : Menival, Jeunet, Janin, St Just,
- ✓ Les sites sur le bas, depuis le quartier St Georges et jusqu'à St Paul/Gerson,
- ✓ à exclure les sites « centre ville » faisant l'objet d'un appel d'offres (marchés publics).

Lyon 6^{ème}

- ✓ Le quartier de Bellecombe,
- ✓ Le cours F. Roosevelt, place Kléber, la passerelle du Collège,
- ✓ A exclure les sites « centre ville » faisant l'objet d'un appel d'offres (marchés publics).

Lyon 7^{ème}

- ✓ Le quartier de la Guillotière (depuis le quai et la place Raspail et jusqu'à la place St Louis)
- ✓ Autour de la place Jules Guesde et de la place Jean Macé
- ✓ Le quartier de Gerland, autour du parvis René Descartes



Lyon 8^{ème}

- ✓ la place Ambroise Courtois et ses alentours

Lyon 9^{ème}

- ✓ L'idée de conserver des pôles dans les différents quartiers du 9^{ème} : Champvert, Duchère, Vaise/quai Jayr, St Rambert/Vergoin

Pour rappel : les résidences d'artistes devront être présentées sur les territoires CUCS seulement (cf. ci-dessous)

Conception, production et réalisation d'une résidence d'artistes

Depuis 2003, les résidences d'artistes ont pour objectif la conduite d'un projet artistique, en collaboration avec la population, sur la thématique de la lumière.

Ces résidences sont l'occasion de **détourner, transformer, mettre en valeur les éléments architecturaux et urbains d'un site**, en territoire Politique de la Ville, afin par exemple :

- ✓ de sublimer l'espace que nous traversons quotidiennement et que nous ne regardons plus,
- ✓ de donner à l'espace une autre fonction que celle prévue initialement, etc...

Ce travail, en lien étroit avec la lumière (dans ses différentes déclinaisons), se réalise en **concertation avec les habitants et les acteurs locaux institutionnels** (mairies d'arrondissements, équipes Développement Territorial) **et associatifs** (MJC, Centres Sociaux, Mission locale, Conseils de quartiers, Comité des Fêtes, les commerçants et toutes associations de proximité...).

L'action artistique s'inscrit dans le temps et ce processus fait partie intégrante de la réalisation.

L'ensemble des acteurs locaux et des habitants sont associés par des dispositifs définis : réunions d'informations et de présentation du projet artistique, ateliers de création, de fabrication et de pratiques diverses, rencontres imprévues sur les territoires, porte à porte dans les immeubles... La résidence est aussi un **moment d'échange, de production d'installations et de décorations lumineuses**,... A partir du 2^{ème} ou 3^{ème} atelier, les participants doivent être en mesure de visualiser une ébauche de l'œuvre finale qui sera présentée durant la fête.

La première rencontre autour du projet doit avoir lieu avant l'été 2010. Les ateliers doivent débiter au plus tard la deuxième quinzaine de septembre 2010. Il nécessite une implication et une présence importante dans le quartier aussi bien auprès des habitants que des acteurs locaux.

La part festive du travail de résidence **est complètement intégrée dans le projet** aussi bien lors des ateliers préparatoires que lors de la restitution finale.

Ces soirées de la Fête des lumières sont partagées avec les participants, les habitants du quartier, les acteurs locaux, les spectateurs. C'est un **moment convivial et festif**.

La restitution du travail de résidence doit être visible **pendant la Fête des lumières, du 8 au 11 décembre 2010 entre deux et quatre soirs. Non seulement elle devra se faire sur le territoire CUCS concerné mais vous pouvez aussi l'imaginer ailleurs.**

Nous ne vous imposons aucun site. A vous de nous faire des propositions sur les territoires en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (liste disponible : <http://www.polville.lyon.fr>).

Pour plus d'informations sur « les volets culturels 2007-2010 » par territoire, vous pouvez contacter le service Politique de la Ville, contacts ci-dessous dans la rubrique « Renseignements complémentaires ».



Les critères de sélection des résidences

La sélection s'opérera en lien avec l'Adjointe aux Grands Evénements, Jeunesse et vie associative, l'équipe de la Fête des Lumières, les mairies d'arrondissements concernées, les responsables de la politique de la Ville (élus et chefs de projets) sur plusieurs axes :

- ✓ L'implication des habitants et des acteurs locaux,
- ✓ La créativité, la qualité et la pertinence du projet, son lien entre la lumière, l'architecture et/ou le mobilier urbain,
- ✓ La capacité à faire partager la fête à tous,
- ✓ La faisabilité technique,

Par ailleurs, la fête des lumières et les élus veilleront à la cohérence des propositions avec le reste du programme (équilibre territorial et cohérence de calendrier).

Soutien financier pour les projets et les résidences d'artistes dans les arrondissements

En 2009, la Ville de Lyon a accompagné une quarantaine de projets sur l'ensemble des arrondissements.

Le rôle de la Ville de Lyon n'est en aucun cas d'acheter des prestations de services mais plutôt de soutenir et coordonner l'ensemble des manifestations organisées par les associations ou équipes artistiques.

Important : L'équipe (ou l'artiste) qui portera le projet, devra être rattaché(e) ou avoir une structure en mesure de percevoir une subvention.

Le calendrier prévisionnel

7 mai 2010 : réception des propositions

- ✓ Elles pourront contenir une présentation de l'équipe, du projet (artistique et technique), un ou plusieurs visuels, ainsi que le budget prévisionnel détaillé de l'opération.
- ✓ Elles pourront être envoyées à la mairie d'arrondissement à l'attention de l'élu en charge de la Fête des Lumières (contact ci-dessous)
- ✓ Elles pourront être envoyées à l'attention de Laïla Kalai-Kimelfeld : **adresse poste** : Mairie de Lyon, Lyon 8 décembre – Fête des Lumières, 69205 Lyon Cedex 01 – **ou par mail** : laila.kalai-kimelfeld@mairie-lyon.fr

Entre le 10 et le 28 mai 2010 : étude des projets


- ✓ les équipes ayant déposé un projet, pourront être contactées par l'équipe Fête des Lumières. Elles pourront apporter le cas échéant des précisions, des informations complémentaires à leur dossier.

A partir du 31 mai 2010 : sélection des projets

- ✓ Une fois la sélection réalisée, les équipes choisies seront contactées et pourront retirer des dossiers de demande de subvention.

Entre le 14 et le 25 juin 2010 : retour des dossiers de demande de subvention pour les équipes retenues.

- ✓ Les dossiers de subvention sont à renvoyer complétés, signés et accompagnés des pièces administratives à l'**adresse postale suivante** : Mme Taormina FINE - Mairie de Lyon – Lyon 8 décembre - Fête des Lumières 2008 – 69205 Lyon Cedex 01
- ✓ **ou par mail** : taormina.fine@mairie-lyon.fr → ne pas oublier de joindre les pièces administratives.



IMPORTANT : nous travaillons très tôt sur la réalisation des outils de communication, sur un document Word nous vous invitons à préparer un texte qui présentera votre projet en 5 lignes (avec un titre et/ou une accroche), un visuel, une simulation ou une photo de qualité. **Ces éléments sont à nous faire parvenir en même temps que le dossier de demande de subvention**

A partir du 14 juin 2010 : premiers repérages « technique »

Septembre / Octobre / Novembre : Conseils Municipaux → projets Fête des Lumières 2010.

Pour tous renseignements et informations complémentaires

Les Mairies d'Arrondissements

- 1^{er} → Melle LLUCH-BOSCA Marion (Ass. Événementiel): marion.lluch-bosca@mairie-lyon.fr
- 2^{ème} → Mme DUMONT Dominique (élue): dominique.dumont@mairie-lyon.fr
- 3^{ème} → M. MALESKI Jérôme (élu) : jerome.maleski@mairie-lyon.fr
- 4^{ème} → Mme SCHELL Valérie (élue) : valerie.schell@mairie-lyon.fr
- 5^{ème} → Mme HOBERT Gilda (élue) : gilda.hobert@mairie-lyon.fr
- 6^{ème} → Mme MUCHADA Elsa (élue) : elsa.muchada@mairie-lyon.fr
- 7^{ème} → M. MABILON Yves (élu) : yves.mabilon@mairie-lyon.fr
- 8^{ème} → Mme DEHARO Marie-Françoise (élue) : marie-francoise.deharo@mairie-lyon.fr
- 9^{ème} → M. GAGO Abel (élu): abel.gago@mairie-lyon.fr

Délégation Grands événements, Jeunesse et Vie associative :

Mme Najat Vallaud-Belkacem, Adjointe aux Grands événements, Jeunesse et Vie associative
Chargé de Mission : **M. François Pirola** 04 72 10 30 19 ou francois.pirola@mairie-lyon.fr
Secrétariat : **Mme Nathalie Guillon** 04 72 10 30 07 ou nathalie.guillon@mairie-lyon.fr

La Fête des Lumières :

Directeur des Événements et de l'Animation de la ville de Lyon, **Jean-François Zurawik**
Chargée de projets arrondissements – Fête des Lumières, **Laïla Kalai-Kimelfeld**,
Tél. : 04 72 10 48 62 / Port : 06 24 31 17 48 / Fax : 04 72 10 48 59
laila.kalai-kimelfeld@mairie-lyon.fr
Mairie de Lyon – Lyon 8 décembre Fête des Lumières – 69205 Lyon Cedex 01
<http://www.lumieres.lyon.fr/>

La Politique de la Ville et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale / Mission de coopération culturelle :

Sophie Lacroix – Xavier Lucas

Tél. : 04 72 10 51 83 / 51 82 - Fax : 04 72 10 51 86

sophie.lacroix@mairie-lyon.fr; xavier.lucas@mairie-lyon.fr ou <http://www.polville.lyon.fr>

LES ANNEXES

CONSIGNES ET CONSEILS « TECHNIQUE »



Ce petit pictogramme, que vous allez rencontrer tout au long de ces consignes et conseils techniques, signifie que les frais sont à prévoir et à ajouter dans votre budget.

Le premier conseil que nous pouvons vous donner c'est de bien penser à étudier l'environnement lumière qui se trouve sur un site avant d'y positionner un événement. La pollution lumineuse est parfois importante et peut-être invalidante pour votre projet. Le filtrage des candélabres, appliques murales et autres mobiliers urbains à un coût qu'il ne faut pas sous estimer.


Le lieu

Vous devez **vérifier les possibilités d'implantations** sur le lieu que vous avez choisi :

- ✓ pas d'obstacle gênant (meuble urbain...),
- ✓ pas de marchés forains et/ou maraîchers quotidiens,
- ✓ pas de contraintes de sol (résistance à la charge et au m²), de hauteur,
- ✓ possibilité de supprimer momentanément le stationnement,
- ✓ pas de travaux en cours pendant la période d'utilisation du site (information auprès de la mairie ou du Grand Lyon),
- ✓ cohérence de la jauge publique souhaitée avec l'espace utilisé (pour les espaces clos).

Electricité

Pour certains lieux, la ville de Lyon peut fournir une alimentation électrique lorsque le point de raccordement « Ville de Lyon » existe et que le matériel nécessaire à ce raccordement est disponible (armoire de raccordement). En général, les ampérages fournis sont les suivants : 16 A mono (3kW), 32A mono (6kW), 32A Tétra (18kW) et 63A Tétra (36kW). **Attention, la réglementation en vigueur interdit de se connecter aux candélabres.**

Au delà de ces puissances, vous devrez vous adresser à l'EDF⁽¹⁾ pour faire ouvrir un compteur. Prévoyez le coût d'ouverture du compteur, de location d'une armoire et de la consommation électrique dans votre budget (montant pouvant aller jusqu'à 1 000€ à 1500 €). 

Tous les câbles électriques au sol qui se trouvent dans l'espace public devront être protégés par des passages de câbles la location de « passage de câbles » est à votre charge – pensez à réserver ce matériel très tôt car il est extrêmement demandé et les prix deviennent très vite prohibitifs. 


En fonction de l'importance de votre dispositif électrique, il vous sera demandé **un certificat de validité de votre installation délivré par un organisme agréé**. Cette installation devra être effectuée par un technicien qualifié.

⁽¹⁾ *idem si la ville ne dispose pas d'arrivée électrique sur le site souhaité.* 

Eau

Sur certains sites, la Ville de Lyon peut fournir une arrivée d'eau mais la consommation vous sera facturée. 

Matériel mis à disposition par la Ville de Lyon (tables, chaises, scènes, tentes, barrières de police) et sous réserve de la disponibilité

Ce matériel est sous votre responsabilité, il devra être assuré par vos soins. **Son gardiennage est à votre charge du début de la mise à disposition du matériel jusqu'à son enlèvement** (uniquement pour les tentes, les scènes, les tables et les chaises). Le prêt de matériel ne sera possible que dès lors vous avez un lieu de stockage fermé et en particulier pour les tables, les chaises et les petites tentes (3m x3m). 

Sécurité incendie

Vous devez prévoir dans votre budget la **location d'extincteurs appropriés aux risques** (CO2 pour l'électricité, 1 extincteur par armoire – Eau pulvérisée ou poudre polyvalente pour le reste). 

Gardiennage

Si votre installation reste plusieurs jours sur place et qu'elle est accessible au public, il sera nécessaire de **prévoir un gardiennage hors des périodes de votre présence sur place.**



Installations et accroches de matériel en hauteur (pose de filtres sur candélabre, accroche d'une œuvre, dépose d'une œuvre sur du bâti existant...)

La location **d'une nacelle élévatrice ou d'un échafaudage, ainsi que le personnel habilité à son maniement est à votre charge** (pour le montage et pour le démontage).

Pour toute accroche de structure se trouvant au-dessus d'un espace utilisé par le public, vous devrez nous fournir:

- ✓ un descriptif très précis de la structure à accrocher
- ✓ un descriptif très précis du dispositif d'accroche
- ✓ **une validation de l'ensemble du dispositif par un organisme de contrôle agréé** (en fonction de l'importance du dispositif).



Feu et pyrotechnie

En amont **vous devez contrôler** :

- ✓ qu'il est possible d'utiliser du feu ou de la pyrotechnie sur le site choisi
 - ✓ que la jauge publique souhaitée correspond à celle autorisée sur le site, que le périmètre de sécurité est respecté.
 - ✓ que les accès pompiers et les moyens d'extinctions restent accessibles après votre installation.
- En cas d'utilisation de feu et/ou de pyrotechnie, prévoir impérativement des mesures de protections (extincteurs à eau pulvérisée, couvertures, personnel de surveillance, barrières pour délimiter un périmètre de sécurité). Le coût de ces mesures reste à votre charge.



Pour la pyrotechnie, vous devrez transmettre les informations suivantes :

- ✓ le jour et heure du tir,
- ✓ la quantité de matière active par tir : fournir liste des artifices utilisés. Ces artifices doivent avoir un numéro d'agrément français et une distance de sécurité,
- ✓ la catégorie des artifices utilisés : K1-K2-K3-K4,
- ✓ le nom du responsable du tir
- ✓ si vous utilisez des artifices de catégorie K4, le certificat de qualification au tir d'artifice de catégorie K4,
- ✓ l'attestation d'assurance responsabilité civile,
- ✓ le plan du site avec la ou les zones de tir et le tracé du périmètre de sécurité.
- ✓ la vignette d'identification apposée sur chaque artifice devra rester visible jusqu'au contrôle effectué par le service prévention de la ville de Lyon.

Spectacle mobile / Parade / Déambulation

La commission de sécurité valide le parcours de chaque parade. Afin de vous éviter tout refus de celle-ci, vous devez tenir compte des conseils suivants :

- ✓ **Faire un plan précis du déplacement** : indiquer le nom des rues utilisées, le sens de la déambulation ainsi que l'emplacement des personnes qui réaliseront les coupures de circulation,
- ✓ **Utilisez toujours les rues dans le sens de la circulation des véhicules** (pour les rues à sens uniques).
- ✓ **Pensez à prévoir le personnel nécessaire aux coupures de rues** - l'accompagnement par la Police Municipale ou Nationale sera validé uniquement lors de la commission de sécurité:
 - Pour les coupures de petites rues, vous pouvez utiliser du personnel bénévole.
 - Pour les coupures plus importantes vous devrez vous adjoindre le service d'une société de gardiennage assermentée pour ce type de manifestation. **Le coût de cette prestation est à votre charge.**
- ✓ Pensez à prévoir un encadrement « humain » qui accompagne la parade en plus des personnes qui se chargeront des coupures de rues.



MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT EN €	RECETTES	MONTANT EN €
60 - Achats Achats d'études et de prestations de services Achats non stockés de matières et fournitures Fournitures non stockables (eau, énergie) Fournitures d'entretien et de petit équipement Fournitures administratives Autres fournitures		70 - Vente de produits finis, prestations de services Produits finis Marchandises Prestations de services Produits des activités annexes	
61 - Services Extérieurs Sous-traitance générale Locations mobilières et immobilières Entretien et réparation Assurances Documentation Divers		74 - Subventions d'exploitation Europe Etat Région Département Commune (s) à détailler : ----- ----- ----- Dont Ville de Lyon (à détailler par service(s)) ----- ----- -----	
62 - Autres Services Extérieurs Rémunération intermédiaire et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions et réceptions Frais postaux et télécommunications Services bancaires Divers			
63 - Impôts et taxes Impôt et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes		75 - Autres produits Cotisations Remboursements CNASEA (emplois aidés) Autres	
64 - Charges de personnel Rémunération du personnel Charges sociales Autres charges de personnel		76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion courante		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières Charges d'intérêts Autres charges financières		78 - Reprises Sur amortissements Sur provisions	
67 - Charges exceptionnelles		79 - Transferts de charges	
68 - Dotations Dotation aux amortissements Dotation aux provisions			
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emploi et contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite (locaux, matériels, prestations, personnels) Bénévolat		87 - Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	
TOTAL CHARGES	€	TOTAL PRODUITS	€